

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 13.13 – La doctrine de l’Église et du ministère

L’Église et l’État

Dans l’Ancien Testament, les descendants de Jacob (Israël) n’étaient pas seulement le peuple de Dieu (l’Église), mais aussi une nation, un gouvernement, un État. La nation d’Israël était une *théocratie* dans laquelle Dieu lui-même était le dirigeant qui donnait au peuple non seulement la loi morale, mais aussi des lois civiles pour l’État et des lois cérémonielles pour leur culte. Au début, Dieu a désigné Moïse comme chef, suivi de Josué. Pendant la période des juges, il y avait souvent du désordre dans le pays, car « **chacun faisait ce qui lui semblait bon** » (Juges 21:25). De temps en temps, Dieu leur envoyait des libérateurs (les juges) qui les sauvaient de leurs ennemis et exerçaient leur autorité sur le pays. Le dernier des juges fut le prophète Samuel.

Lorsque le peuple a demandé un roi pour le gouverner, Dieu a dit à Samuel d’oindre Saül comme roi. Saül n’ayant pas écouté les ordres de Dieu, Dieu a dit à Samuel d’oindre David comme roi, et à partir de ce moment-là, David et ses descendants ont régné sous l’autorité de Dieu en tant que rois à Jérusalem. Même à cette époque, il existait une sorte de division entre l’Église et l’État, car le souverain sacrificateur était le chef désigné par Dieu pour les questions de culte, et le roi était le chef désigné par Dieu pour les questions de gouvernement civil.

Le sacerdoce juif s’est poursuivi jusqu’à l’époque du Christ et au-delà, jusqu’à ce que le gouvernement romain détruisse le temple de Jérusalem en 70 ap. J.-C. Il y a également eu une période de soixante-dix ans pendant laquelle le sacerdoce n’a pas fonctionné normalement, à cause de la captivité babylonienne. Le gouvernement royal de la famille de David s’est poursuivi jusqu’à la destruction de Jérusalem par les Babyloniens, vers l’an 600 av. J.-C. Après cette période, la famille royale de David a continué d’exister, mais elle n’a exercé aucune autorité terrestre jusqu’à ce que le grand Fils de David, Jésus-Christ, vienne au monde. L’ange Gabriel a informé sa mère Marie avant sa naissance : « **Tu deviendras enceinte, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé Fils du Très-Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père. Il régnera sur la maison de Jacob éternellement, et son règne n’aura point de fin** » (Luc 1:31-33). Jésus est maintenant le chef de son Église et le roi de son peuple et de tous les peuples, ayant « **toute pouvoir ... dans le ciel et sur la terre** » (Matthieu 28:18).

Comme Jésus était le fils de David, qui avait été un roi terrestre, de nombreux Juifs, y compris ses disciples dévoués, s’attendaient à ce que Jésus soit un roi terrestre et qu’il rétablisse le pouvoir terrestre d’Israël, comme à l’époque de David et de Salomon. Mais lors de son procès devant le gouverneur romain Ponce Pilate, Jésus a déclaré : « **Mon royaume n'est pas de ce monde, répondit Jésus. Si mon royaume était de ce monde, mes serviteurs auraient combattu pour moi afin que je ne fusse pas livré aux Juifs ; mais maintenant mon royaume n'est point d'ici-bas** » (Jean 18:36). Parce que le royaume de Jésus n'est pas de ce monde, nous ne devons pas nous attendre à trouver dans le Nouveau Testament le même système que celui qui prévalait dans l’Ancien Testament. Dans le Nouveau Testament, il existe une division distincte entre l’État et l’Église. Il y a deux types d’autorité, et il est important de les distinguer l’un de l’autre.

Le gouvernement civil tire son autorité de Dieu. Lorsque Pilate dit à Jésus : « **Ne sais-tu pas que j'ai le pouvoir de te crucifier, et que j'ai le pouvoir de te relâcher ? Jésus répondit : Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut.** » (Jean 19:10-11). Tout gouvernement terrestre tire son pouvoir de Dieu.

L'apôtre Paul l'a longuement expliqué aux chrétiens de Rome. « **Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes. Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais-le bien, et tu auras son approbation. Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience. C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur** » (Romains 13:1-7).

Dieu donne au gouvernement en place, quel qu'il soit, l'autorité de punir les méchants et de récompenser les obéissants. Il n'y a pas de type spécifique de gouvernement établi par Dieu. Les autorités dirigeantes sont « **les autorités qui existent** », c'est-à-dire les autorités qui détiennent effectivement le pouvoir dans le pays. Il peut s'agir d'une dictature, d'un royaume, d'une république, d'une démocratie ou de tout autre type de gouvernement. Le chrétien a le devoir d'honorer le gouvernement, quel qu'il soit, de payer des impôts, d'obéir aux lois et d'accepter la punition s'il a enfreint les lois. La seule exception est lorsque les ordres du gouvernement sont en conflit avec la Parole de Dieu. Dans ce cas, le chrétien dit avec Pierre « **Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes** » (Actes 5:29), et le chrétien en accepte les conséquences, jusqu'à la mort.

L'Église du Christ a un travail tout à fait différent de celui de l'État séculier. Sa mission consiste à travailler avec la Parole de Dieu : prêcher la loi et l'Évangile, administrer les sacrements, répandre l'Évangile dans d'autres lieux, et fortifier et former les croyants pour qu'ils accomplissent la volonté de Dieu. Le gouvernement civil établit des lois, les fait respecter et punit les désobéissants. Mais l'Église n'a pas cette autorité pour punir les désobéissants. Paul dit : « **Les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles ; mais elles sont puissantes, par la vertu de Dieu, pour renverser des forteresses. Nous renversons les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la connaissance de Dieu, et nous amenons toute pensée captive à l'obéissance de Christ** » (2 Corinthiens 10:4-5). En d'autres termes, la seule arme dont dispose l'Église est la Parole de Dieu et les ressources spirituelles énumérées dans Éphésiens 6:13-18. L'Église doit également obéir aux lois de l'État, à moins que l'État n'interdise ce que Dieu a ordonné ou n'ordonne ce que Dieu a interdit.

Dans l'histoire de l'Église, la séparation correcte de l'Église et de l'État a rarement été pratiquée. À certains moments de l'histoire, l'Église a exercé un pouvoir sur le gouvernement civil ou a demandé au gouvernement d'appliquer les résolutions de l'Église. Le catholicisme romain prétend que le pape romain a le pouvoir sur l'Église et l'État. D'autre part, il est souvent arrivé que l'État contrôle l'Église, détenant à la fois l'autorité civile et l'autorité religieuse. Les États-Unis sont l'un des seuls pays au monde où une sorte de séparation a été tentée et a existé pendant une longue période, au bénéfice de l'Église et de l'État. Cependant, à l'heure actuelle, la séparation qui a prévalu dans le passé est menacée par des pouvoirs qui ne comprennent pas la juste distinction entre l'Église et l'État.

Martin Luther et certains de nos pères luthériens ont très bien compris cette distinction. Par exemple, la *Confession d'Augsbourg* déclare à l'article XXVIII : *Puisque le pouvoir de l'Église, ou des évêques, confère des biens éternels, puisqu'il n'est exercé que par le ministère de la prédication, il ne gêne en rien les institutions civiles et le gouvernement temporel. Car ce dernier s'occupe de tout autre chose que l'Évangile ; le pouvoir temporel protège, non pas les âmes, mais les corps et les biens contre la violence matérielle, par l'épée et les châtiments corporels. Il ne faut donc pas mêler et confondre les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel. Car le pouvoir spirituel a la mission de prêcher l'Évangile et d'administrer les sacrements. Il ne doit pas empiéter sur un domaine autre que le sien, ni établir ou destituer de rois, ni abolir les lois civiles ou ruiner l'obéissance due aux autorités, ni prescrire ou imposer*

des lois au pouvoir temporel en ce qui concerne les affaires civiles. ... Telle est la distinction que font les nôtres entre les fonctions des deux pouvoirs, et ils recommandent qu'on les honore tous les deux comme le don le plus précieux de Dieu sur terre » (LA FOI DES ÉGLISE LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes, pp. 83 & 85, §67-68).

Les Églises luthériennes d'Europe n'ont toutefois pas été en mesure de mettre pleinement en pratique la séparation entre l'Église et l'État. Le gouvernement a progressivement pris en charge de plus en plus de tâches de l'Église. Lorsque les dirigeants de l'État étaient eux-mêmes des chrétiens orthodoxes confessants, le Seigneur les utilisait pour le bien de son Église. Cependant, tout au long de l'histoire, le concept d'une Église d'État s'est largement avéré nuisible au royaume du Seigneur.

Dans de nombreux pays aujourd'hui, les chrétiens en général et les églises chrétiennes en particulier sont persécutés et entravés dans leur travail chrétien d'une manière ou d'une autre. Mais notre Seigneur Jésus contrôle tous les événements mondiaux et tous les gouvernements et promet de faire concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment et qui ont été appelés selon son dessein (Romains 8:28).

Questions

1. Qu'est-ce qu'une théocratie ?
2. Dans l'Ancien Testament, qui était chargé du culte cérémoniel ?
3. Pourquoi le roi Saül a-t-il été rejeté par Dieu ?
4. Qu'est-il arrivé à la famille royale de David ?
5. Comment la promesse de Dieu à David d'un royaume éternel s'est-elle réalisée ?
6. Qu'a dit Jésus au sujet de son royaume lors de son procès ?
7. Quelle est la tâche principale du gouvernement ?
8. En cas de guerre civile, comment savoir quel gouvernement honorer ?
9. En quoi le devoir de l'Église diffère-t-il de celui de l'État ?
10. Une forme quelconque de gouvernement civil a-t-elle été ordonnée par Dieu ? Expliquez.
11. Quel est le principal devoir de l'Église ?
12. Qu'est-ce que les luthériens confessent dans la Confession d'Augsbourg concernant la distinction entre l'Église et l'État ?
13. Quelle forme de gouvernement civil est au pouvoir dans votre région ?
14. Quelle est la relation entre l'Église et l'État dans votre région ?